

Compte-rendu de la réunion d'information du 25/11/2019 – 17h15-18h30 IEN Saint-Louis

Présents : Thierry LAMBLA (CPCeps), Martine SPEICH (EE Bourgfelden), Laurence LAMOUR ; Alix LECLERCQ (EE Jean Monnet, Kembs), Frédérique HAUGER, Frédérique L'HOTE, Martin WELTE, Camille FREY, (EE Pagnol Huningue)- Denis VILLESECHE (intervenant extérieur bénévole).

Excusés : Frédérique GRANDGEORGES, Rani BENHAMOUD, Estelle MEYER, Raphaël BRAUN (EE Bourgfelden), Aurore CAMATE ; Morgane BINGLER (EE Jean Monnet Kembs).

1. **Rappel du cadre général** : Consulter l'article publié sur le site de l'IEN de St-Louis : [enseignement du ski de fond](#)
 - Penser à la question des intervenants agréés et des taux d'encadrement (cf. circulaire et cadre réglementaire départemental). Les parents qui souhaitent aider l'école à mettre en œuvre l'enseignement du ski devront s'inscrire au passage d'agrément. Les directeurs ou les collègues qui veulent les associer au projet d'enseignement (H04) les aideront à s'inscrire à l'aide du formulaire en ligne et la remplir la première demande (formulaire AbEPS 2018). Se reporter à l'article sur site consacré au passage de l'agrément d'intervenant bénévole pour le ski. *Attention, les accompagnateurs AMT (aide matérielle et à la sécurité autorisés par le directeur) ne comptent pas dans le taux d'encadrement. Ils peuvent accompagner un groupe pour aider l'enseignant en renforçant la sécurité mais ne peuvent pas intervenir dans l'enseignement ou prendre le groupe en charge. En revanche, ils peuvent jouer le rôle de serre file et se placer en queue de groupe.*
- a) **Cadre réglementaire** :
Activité à encadrement renforcé qui fait appel à des intervenants agréés pour l'enseignement.
 - circulaire départemental ski 2019-2020 (PJ au bas de l'article publié sur site)
 - tableau d'organisation de l'enseignement du ski (PJ article sur site)
 - cadre réglementaire départemental en EPS (site eps68) p.34
[cadre réglementaire départemental EPS](#)
- b) **Passage d'agrément d'intervenant bénévole pour l'enseignement du ski** : se reporter à l'article publié sur le site de l'IEN pour les dates et modalités d'inscription.
[organisation de l'enseignement du ski de fond 2019-2020](#)
- c) **Apprentissages et pédagogie**
 - repères d'apprentissages cycle 3 CA2 activités de roule et glisse
[repères d'apprentissage cycle 3](#)
Document ressource pour l'enseignement du ski de fond « tous en glisse » groupe CPCEPS68
[tous en glisse](#)
 - **Se former à l'enseignement du ski de fond : pas de stage du plan départemental de formation continue pour l'enseignement du ski de fond programmé cette année.** Il a été proposé à l'équipe des CPCeps de l'organiser bénévolement sur le temps des congés. Les collègues consultés ne comprennent pas cette proposition d'une formation qui serait organisée hors temps professionnel pour une activité enseignée pendant leur temps de travail dans le domaine de l'EPS. Ils expriment et insistent sur le besoin de se former pour développer les compétences liées aux pratiques d'une activité à encadrement renforcé, particulièrement en matière de sécurité des élèves.
- d) **Organisation pratique des sorties de ski**
 - **prêt de matériel par l'AOS**, inscrire sa classe via le lien dans l'article sur site. Le local se situe au sous-sol de l'école Marcel Pagnol de Huningue. Le planning des jours de sortie devra tenir compte du nombre de paires de ski et de chaussures disponible aux tailles requises pour les élèves des classes programmées.
 - **IMPORTANT - Accès au local** : Les mesures de sécurisation des entrées et des sorties ont amené la mairie à renforcer les conditions d'accès. **Une nouvelle clé sera remise par monsieur ARNOULT Michaël, concierge de l'école Marcel Pagnol à chaque responsable de sortie (1 par école) lors de la première sortie** (prévoir 3 minutes pour renseigner et signer le formulaire de réception de la clé). Cette clé devra lui être restituée au retour de la dernière sortie. Elle ouvre et ferme le portail, la porte d'accès au sous-sol du bâtiment et la porte d'accès au local de ski. **Le responsable s'assurera que tous les accès soient à nouveau bien fermés à clé après le départ du bus.**

- **Confirmation de sortie** : En complément du planning qui précise les classes, les jours et les dates des sorties, **chaque responsable devra confirmer la sortie à monsieur ARNOULT Michaël le matin même par SMS ou l'informer d'une éventuelle annulation.** (06.62.15.60.84)
- **Séchage des chaussures** : Après chaque sortie effective monsieur ARNOULT met en route le chauffage pour accélérer le séchage des chaussures pour les prochains utilisateurs d'où l'importance de le tenir informé sur la base du planning qui lui est communiqué. En cas d'oubli les chaussures ne pourront pas être séchées suffisamment faute d'activation opportune du chauffage.
- **Gestion et rangement du matériel** : Monsieur Villesèche, ex directeur et collègue à la retraite qui accompagne bénévolement les classes de Bourgfelden, continue d'assurer le suivi et le renouvellement du matériel par l'AOS, autant que le permet encore la trésorerie. Merci pour sa disponibilité et son aide sans lesquelles l'activité ne serait pas possible.
 - **Ce matériel doit être rangé avec rigueur en fin de journée de retour au local** :
 - skis rangés dans les râteliers, groupés par longueur et attachés avec les élastiques,
 - paires de chaussures rangées à leur place sur les étagères,
 - bâtons regroupés par paires et par fagots,
 - sacs à dos avec les trousseaux de secours gants et bonnets de dépannage déposés à leur place.
- **IMPORTANT - Evaluation des besoins** : Afin d'établir un planning viable d'utilisation en fonction du matériel disponible, veuillez faire remonter l'évaluation de vos besoins (nombre de paires de ski et de chaussures par taille) en l'adressant par e-mail à Denis VILLESECHE : dvilleseche@yahoo.com
De même tout problème matériel (casse, rangement, manque...) devra lui être signalé. Me mettre en copie SVP.
thierry.lambla@ac-strasbourg.fr
Remarque : pour info, des photos du local sont visibles en portfolio dans l'article sur site.
- **Lieux de sortie** :
 - **Station du « Notschrei »** (à privilégier) - Forêt Noire, Allemagne
<https://www.nordic-center-notschrei.de>
Le site renseigne sur les prévisions météo et l'état d'enneigement (hauteur et état de la neige, fraîche, dure, mouillée printanière etc.), ainsi que sur l'état des pistes (ouvertes/fermées, tracées ou non). En cas de très mauvais temps une salle hors sac attenante au restaurant est accessible sur demande. Il est de coutume en échange du service rendu que l'équipe d'encadrement prenne quelques consommations (boisson, soupe).
 - **« Wieder-Eck »**, après Wieden dans le massif du Todtmoos proche du Notschrei.
Ce site est également un lieu de destination possible. Légèrement plus élevé que le Notschrei avec quelques points de vue splendides sur la vallée. Toilettes accessibles au niveau du chalet de l'association près de l'arrivée de la piste de ski alpin à côté du parking. Pas de centre de secours sur place. Une partie des pistes qui se situent pour l'essentiel en forêt est en zone blanche (pas de réseau téléphonique). Il est donc conseillé d'utiliser des talkies walkies assez puissants pour maintenir la communication en les groupes s'ils se séparent. Possibilité de descendre en fin de journée vers l'hôtel restaurant qui se situe en contre-bas de la station et où le bus se gare et récupère tout le monde avant le retour. Longue (7,8 km) et belle descente avec à mi-chemin une ferme qui abrite des chevaux et autres animaux domestiques élevés dans des enclos en plein air. Comme pour toute sortie sur un nouveau site, une reconnaissance des lieux est fortement recommandée avant de décider de s'y rendre.
- **Participation aux frais d'entretien des pistes**. L'entretien du centre et des 40 km de pistes coûte près de 250 000 euros par an. Outre les sponsors et les donateurs, les plus de 18 ans devraient prendre une carte saisonnière (Mitgliedausweis, Nordic-Card Notschrei) d'adhérent à l'association qui gère le centre et entretient les pistes. Cette carte vendue en ligne au prix de 28€ (voir sur le site) peut-être demandée aux usagers. Aucune classe n'a fait l'objet d'un contrôle jusqu'ici, à une exception près sur le site du Wiedener-Eck. Il peut être demandé de s'acquitter du montant de la cotisation journalière (5 euros par adulte) en cas de contrôle sur les pistes. Des changements sont possibles et toutes ces informations devront être confirmées. A minima, l'enseignant porteur du projet pour sa classe pourrait aussi prendre une carte financée par la coopérative scolaire pour contribuer à l'entretien des pistes qui accueillent les classes. Les accompagnateurs pourraient quant à eux peut-être s'en passer sauf s'ils comptent également fréquenter le site pour pratiquer l'activité à titre privé.
- **Repérer les lieux** avant la première sortie est fortement conseillé. Pour cette reconnaissance le matériel peut-être emprunté au local. En faire la demande et organiser récupération et retour.

- e) **PLANNING des jours de sortie** : Période : janvier, février, mars
Le planning pourra être arrêté définitivement en fonction de l'évaluation précise des besoins. (point C.)

Liste des classes inscrites (maj 26/11/2019)

Ecole	Nom et prénom	Niveau(x)	effectif	jour souhaité
HUNINGUE Marcel Pagnol	FREY Camille	29CE1	29	lundi
HUNINGUE Marcel Pagnol	HAUGER Frédérique	28CE2	28	lundi
HUNINGUE Marcel Pagnol	WELTE Martin	28CM1	28	lundi
HUNINGUE Marcel Pagnol	L'HÔTE Frédérique	29CE2	29	lundi
KEMBS Jean-Monnet	CAMATTE Aurore	25CM2	25	jeudi
KEMBS Jean-Monnet	LECLERCQ Alix et OTT Hervé	13CM1 6CM2	19	lu ma ve
KEMBS Jean-Monnet	LAMOUR Laurence	2CE2 25CM1	27	jeudi, vendredi
KEMBS Jean-Monnet	BINGLER Morgane	12CE1 12CE2	24	vendredi
SAINT-LOUIS Bourgfelden	GRANDGEORGE Frédérique	26CM2	26	lundi
SAINT-LOUIS Bourgfelden	BENHAMOUD Ranni	27CM2	27	lundi
SAINT-LOUIS Bourgfelden	BRAUN Raphael	12ULIS	12	lundi
SAINT-LOUIS Bourgfelden	MEYER Estelle	28CM1	28	lundi

- L'école **Jean-Monnet** souhaite sortir les **jeudis**.
- L'école **Marcel Pagnol** souhaite conserver le **lundi** en raison de l'indisponibilité des intervenants les autres jours. Elle souhaite également que les 4 classes puissent sortir ensemble.
L'école **Bourgfelden** à la même contrainte que **Marcel Pagnol**. Ceci obligerait une alternance 1 semaine sur 2 des 4 classes de chaque école.
- *En fonction des contraintes matérielles (skis et chaussures en nombre suffisant ou insuffisant selon les besoins définis) il faudra peut-être regrouper 2 classes de grands d'une école avec deux classes de plus petits de l'autre école toujours en alternance 1 semaine sur 2.*
- Si cette alternance s'avérait également impossible, Bourgfelden serait prêt à sortir le vendredi avec ses 4 classes si le matériel disponible le permet.

Dates retenues :

Jeudis : 09/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01 – 13/02 – 05/03 (?)

Lundis : 13/01 – 20/01 -27/01 -03/02 -10/02 – 02/03 (?).

La date du 6/01 correspond au jour de rentrée des classes. Elle n'est pas retenue.

- f) **Les dossiers ski** comprenant le CR de réunion d'organisation, le tableau d'organisation, les projets H04 et les demandes de reconduction d'agrément pour les intervenants déjà agréés pour l'activité seront envoyés à l'inspection dans les délais impartis **pour que les agréments soient à jour avant la première sortie**. Le **planning** des classes et des dates des sorties pourra alors être confirmé à titre définitif.
- g) **Concertation et communication des informations** : Les 3 écoles et les 11 classes concernées s'attacheront à rester en contact par email (liste de diffusion) et téléphone (appel vocal, sms) pour se concerter chaque fois que ce sera nécessaire afin d'assurer un bon fonctionnement collectif.